



N°05

1 SEPTEMBRE 2026

AGROMAKERS

-MAGAZINE

PORTRAIT

Létondji Beheton, l'artisan
du virage industriel du
coton béninois

ACTUALITES

Guinée équatoriale : de
nouvelles exigences pour
l'exploitation des
ressources forestières

Dossier

Coton Africain : Réinventer l'or blanc

SOMMAIRE

03

Édito

04

L'actualité agricole

Les informations qui ont marqué l'agriculture africaine

51

Dossier

Coton Africain : Réinventer l'or blanc

60

Portrait

Létondji Beheton, l'artisan du virage industriel du coton béninois

64

AgroMakers radar

Les événements et opportunités à ne pas manquer dans les prochains jours

Édito

BIENVENUE DANS LE NOUVEAU AGROMAKERS MAGAZINE

*Un nouveau rendez-vous pour
décrypter les mutations du secteur et
mieux comprendre les dynamiques qui
façonnent l'agriculture africaine.*

A paraître chaque lundi en 15



TRANSFORMER POUR CRÉER PLUS DE VALEUR

L'Afrique produit une part importante des matières premières agricoles échangées dans le monde. Mais une grande partie de la valeur créée à partir de ces ressources continue encore de l'être ailleurs.

Ce cinquième numéro d'AgroMakers Magazine s'intéresse à cette question à travers le coton africain. Malgré une fibre reconnue pour sa qualité, l'essentiel de la production ouest-africaine est toujours exporté avant les étapes de filature, de tissage ou de confection.

Pourtant, les lignes commencent à bouger. Du Bénin à la Côte d'Ivoire, de nouvelles ambitions industrielles émergent autour du textile et d'autres filières agricoles. Les actualités de ce numéro en donnent plusieurs illustrations.

Le portrait consacré à Létonджи Beheton montre également comment cette volonté de transformation locale peut se traduire en investissements, en usines et en emplois.

Produire reste essentiel. Transformer davantage sera l'un des grands défis de l'agriculture africaine.

Bonne lecture.

Esther L. SORO-MIAN

L'ACTUALITÉ AGRICOLE



- Politiques agricoles et réglementation
- Investissements et industrialisation
- Marchés et filières
- Innovation et durabilité



Politiques agricoles et réglementation

1. Burkina Faso : 500 exploitations ciblées par l'opération « Zéro poulailler vide »
2. Bénin : dix nouveaux métiers agricoles intègrent les lycées techniques
3. Afrique du Sud : l'Inde autorise le traitement à froid des agrumes pendant le transport
4. Guinée équatoriale : de nouvelles exigences pour l'exploitation des ressources forestières
5. Cameroun : la cession de Sosucam gelée dans l'attente de la position de l'État
6. Somalie : un nouveau mécanisme financier pour mieux répondre aux chocs climatiques

Burkina Faso : 500 exploitations ciblées par l'opération « Zéro poulailler vide »



Le Burkina Faso veut remettre en production des exploitations avicoles à l'arrêt et renforcer celles qui fonctionnent déjà. Le 21 août 2026, le ministère de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources animales et halieutiques a lancé l'opération « Zéro poulailler vide », qui prévoit d'accompagner 500 promoteurs disposant d'infrastructures adaptées à l'élevage de volailles. L'initiative s'inscrit dans l'Offensive agropastorale, hydraulique et halieutique 2026-2028.

Le soutien prendra la forme de kits adaptés au type d'exploitation. Pour l'élevage moderne, chaque bénéficiaire pourra recevoir un kit évalué à 2,14 millions de FCFA, comprenant 1 000 poussins de souche locale améliorée, 3 350 kg d'aliments ainsi que des produits vétérinaires et un suivi sanitaire. Pour l'élevage traditionnel de reproduction, le kit atteint 1,335 million de FCFA et comprend 100 volailles adultes, dont 10 coqs et 90 poules, ainsi que deux tonnes d'aliments.

Le programme cherche à répondre à plusieurs contraintes qui freinent la filière avicole burkinabè, notamment la disponibilité insuffisante de poussins performants, le prix élevé des aliments, les difficultés d'accès au financement et la persistance des maladies animales. Les exploitations devront déjà disposer des bâtiments et équipements requis avant de pouvoir être sélectionnées.

Le processus d'attribution sera entièrement digitalisé. Après leur inscription, les candidats feront l'objet d'une présélection puis d'une inspection de leurs installations. Les bénéficiaires retenus seront ensuite formés et suivis par les services techniques. Ils devront également s'engager à poursuivre l'activité au-delà de la période couverte par le kit.

La mesure possède également une dimension économique locale. À l'exception des produits vétérinaires, les poussins, les volailles adultes et les aliments distribués doivent être achetés auprès d'opérateurs burkinabè. L'intervention publique soutiendra donc à la fois les éleveurs bénéficiaires et les entreprises qui approvisionnent la filière.

Avec « Zéro poulailler vide », Ouagadougou cherche ainsi à agir rapidement sur l'offre de volaille. Les poulets issus des élevages modernes, dont le cycle est plus court, sont attendus sur le marché avant la fin de l'année, tandis que les effets des élevages traditionnels de reproduction devraient apparaître à partir de 2027.



Bénin : dix nouveaux métiers agricoles intègrent les lycées techniques

Le Bénin élargit son offre de formation professionnelle pour mieux rapprocher l'enseignement agricole des besoins des exploitations et des entreprises. Pour l'année scolaire 2026-2027, le gouvernement a annoncé l'ouverture de dix nouvelles formations dans les Lycées techniques agricoles, toutes sanctionnées par un Diplôme de Technicien aux Métiers (DTM).

Les nouveaux parcours couvrent une large partie des activités agricoles. Ils concernent l'aviculture, la cuniculture et les élevages non conventionnels, l'élevage bovin et des petits ruminants, l'élevage porcin, la pisciculture et l'aquaculture, ainsi que l'horticulture vivrière et ornementale. Des formations sont également ouvertes pour la production céréalière et légumineuse, les racines et tubercules, les plantes à fibres et textiles, l'arboriculture et les produits forestiers non ligneux, ainsi que le palmier à huile et le cocotier.

Le contenu des formations dépasse la seule maîtrise des techniques de production. Selon les spécialités, les apprenants seront également formés à la gestion des exploitations, à la transformation, à la commercialisation, à la biosécurité, à l'irrigation ou encore aux pratiques agroécologiques. L'objectif est de préparer des techniciens capables soit d'intégrer les entreprises et projets agricoles, soit de créer leur propre activité.



Cette orientation répond à une évolution progressive des besoins du secteur. La modernisation de l'agriculture entraîne une demande croissante en compétences spécialisées dans les élevages, les éclosiers, les pépinières, la transformation des produits, la mécanisation ou encore la gestion sanitaire. Or, le manque de personnels intermédiaires correctement formés peut ralentir le développement d'exploitations pourtant mieux équipées et mieux financées.



Certaines formations accompagnent également des filières que le Bénin cherche à développer ou à industrialiser davantage. Le parcours consacré aux plantes à fibres intègre par exemple la valorisation du coton au sein de chaînes de valeur textiles, tandis que celui consacré au palmier à huile et au cocotier associe production, entretien des plantations et transformation locale.

Le gouvernement présente cette réforme comme un moyen d'améliorer l'employabilité et l'auto-emploi des jeunes tout en soutenant la professionnalisation du secteur rural. Les débouchés identifiés vont ainsi du technicien agricole au chef d'exploitation, en passant par la transformation, le conseil aux producteurs ou l'entrepreneuriat agricole.

Avec ces dix nouveaux métiers, le Bénin cherche donc à faire évoluer l'enseignement agricole au même rythme que ses filières de production. L'enjeu sera désormais de relier ces formations à des exploitations, des entreprises et des stages suffisamment nombreux pour que les compétences acquises trouvent rapidement leur place sur le marché du travail.



Afrique du Sud : l'Inde autorise le traitement à froid des agrumes pendant le transport

Les exportateurs sud-africains d'agrumes disposent désormais d'une option supplémentaire pour accéder au marché indien. L'Inde a modifié ses règles phytosanitaires afin d'autoriser le traitement à froid des fruits pendant leur transport maritime, une mesure réclamée depuis plusieurs années par Pretoria et les professionnels de la filière. La nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 29 juillet 2026.

Depuis 2016, les agrumes sud-africains destinés à l'Inde devaient notamment subir une fumigation au bromure de méthyle ou un traitement à froid réalisé à terre avant leur expédition. Ces procédures servent à empêcher l'introduction de ravageurs comme la mouche méditerranéenne des fruits et la mouche du Natal. Le nouveau protocole permet désormais de réaliser le traitement frigorifique alors que les conteneurs sont déjà en route vers leur destination.

L'assouplissement concerne les fruits frais destinés à la consommation, notamment les oranges, citrons, limes, pamplemousses et mandarines. Il intervient après près d'une décennie de négociations engagées en 2017 entre les autorités phytosanitaires des deux pays et plusieurs expéditions expérimentales destinées à vérifier l'efficacité du traitement en transit.

Pour les opérateurs sud-africains, l'intérêt est essentiellement logistique. Réaliser une partie du traitement durant la traversée permet de réduire le temps passé par les fruits dans les installations frigorifiques avant leur chargement. Les expéditions peuvent ainsi partir plus rapidement et arriver sur le marché avec une meilleure qualité commerciale, particulièrement importante pour les variétés les plus sensibles.

L'Inde représente un marché encore relativement peu exploité au regard de sa population de près de 1,47 milliard d'habitants. L'Afrique du Sud est déjà le deuxième exportateur mondial d'agrumes, avec des expéditions qui ont atteint environ 2,9 millions de tonnes en 2025, pour 2,1 milliards de dollars de recettes. Pretoria considère donc l'assouplissement du protocole comme un moyen de diversifier davantage ses débouchés.

La modification phytosanitaire ne supprime toutefois pas tous les obstacles commerciaux. Les agrumes sud-africains restent notamment soumis à des droits de douane élevés sur le marché indien, alors que certains concurrents bénéficient de conditions préférentielles.

Pour la filière sud-africaine, l'accord permet néanmoins de réduire une contrainte opérationnelle importante. Il montre aussi comment des ajustements aux règles sanitaires peuvent peser directement sur la compétitivité des produits agricoles, en influençant à la fois les coûts logistiques, la qualité des fruits et leur capacité à atteindre de nouveaux marchés.



Guinée équatoriale : de nouvelles exigences pour l'exploitation des ressources forestières



La Guinée équatoriale veut renforcer les obligations imposées aux entreprises qui exploitent ses ressources forestières. Lors d'une réunion gouvernementale organisée à Malabo le 13 août 2026, le vice-président Teodoro Nguema Obiang Mangue a demandé une application plus stricte de la réglementation, avec une priorité donnée à la transformation locale du bois et aux retombées économiques pour les communautés.

L'une des principales exigences concerne les unités industrielles. Toute entreprise titulaire d'une licence d'exploitation forestière doit disposer d'une usine de transformation du bois en Guinée équatoriale après ses trois premières années d'activité. Le gouvernement reconnaît que cette disposition, déjà prévue dans le cadre légal, n'a pas toujours été correctement appliquée. Son respect devient désormais une condition pour obtenir le renouvellement d'une licence ou une nouvelle autorisation.

L'orientation vise à réduire un modèle reposant principalement sur l'exportation de grumes. Lorsque le bois est scié, transformé ou valorisé localement avant son exportation, une plus grande partie des activités industrielles et des emplois associés peut être conservée dans le pays. Les installations de transformation peuvent également stimuler des activités connexes dans le transport, la maintenance et les services industriels.

Les conditions d'accès aux ressources forestières intégreront également davantage les communautés locales. Les entreprises devront présenter des projets d'investissement prévoyant des réalisations concrètes dans les zones où elles opèrent. Le gouvernement cite notamment l'électrification, les groupes électrogènes, les routes, les ponts, les écoles et d'autres infrastructures communautaires. Aucune licence ne devra être accordée ou renouvelée sans un projet détaillé démontrant des bénéfices tangibles pour les populations concernées.

Une redistribution de certaines parcelles forestières aux communautés d'origine est également envisagée. Les entreprises souhaitant ensuite exploiter ces espaces devront négocier leur implantation dans le respect des nouvelles exigences d'investissement et de responsabilité sociale.

Les autorités ont parallèlement demandé un renforcement des contrôles contre l'exploitation illégale. Les opérations sans licence, la coupe clandestine et l'abattage d'espèces protégées, notamment l'Oveng, font partie des pratiques explicitement visées.

À travers ce durcissement, Malabo cherche à modifier la valeur économique tirée de ses forêts. L'enjeu n'est plus seulement d'autoriser l'extraction du bois, mais de conditionner l'accès à la ressource à une présence industrielle durable sur le territoire et à des investissements visibles dans les communautés forestières.



Cameroun : la cession de Sosucam gelée dans l'attente de la position de l'État

Le processus de cession de la Société sucrière du Cameroun (Sosucam) connaît un nouveau rebondissement. Le gouvernement camerounais a demandé à Somdia de suspendre avec effet immédiat toute démarche liée à la vente de sa participation majoritaire, le temps qu'un comité stratégique examine les conséquences économiques, sociales et alimentaires de l'opération.

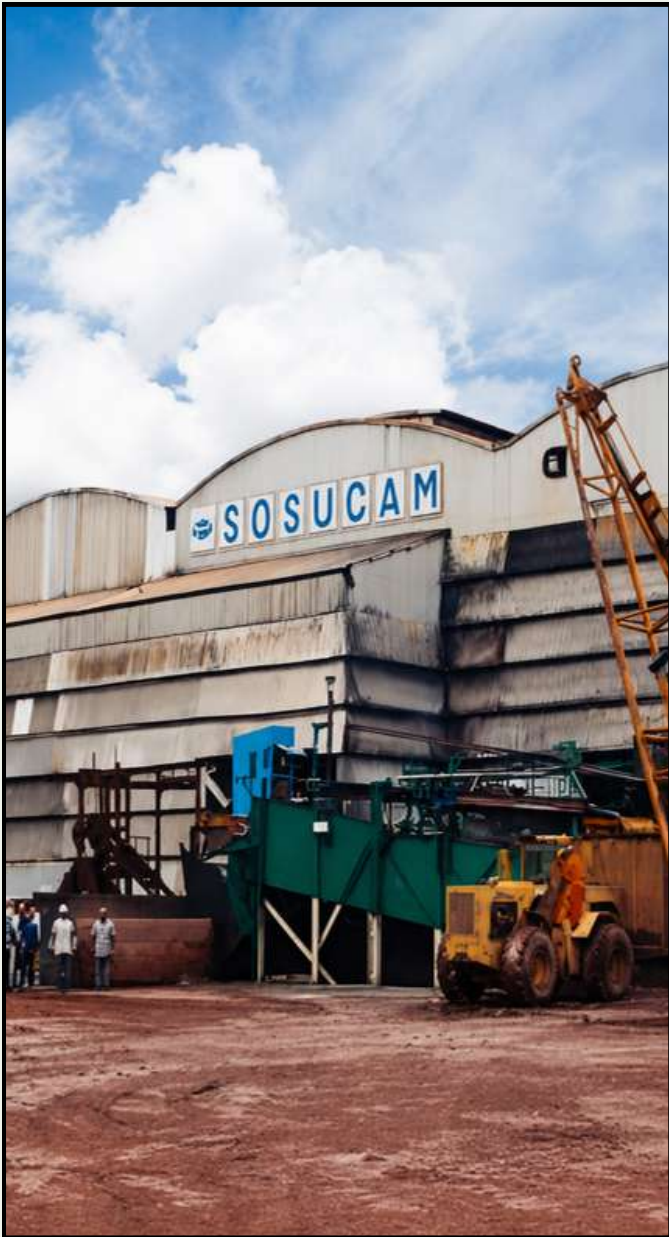
L'instruction figure dans une correspondance du Cabinet du Premier ministre datée du 10 août 2026. L'État y rappelle le caractère stratégique de Sosucam, notamment pour la souveraineté alimentaire nationale, et demande qu'aucune opération engageante ou préparatoire ne soit poursuivie avec un repreneur, une administration, une institution financière ou un autre partenaire avant la fin de l'examen gouvernemental. Le Comité stratégique de pilotage dispose de six mois pour remettre ses conclusions.

Trois jours après la date de cette instruction, Somdia a pourtant annoncé avoir signé un accord en vue de céder sa participation à un consortium de cinq investisseurs camerounais réunissant Joseph Pagop Noupoué, Henriette Noutchougouin, William Nkontchou, Igor Djoukwé et Marcel Tchagongom.



La participation concernée a été présentée à 82 % dans la communication relative à la transaction, et l'opération reste soumise à plusieurs conditions avant sa finalisation.

Le projet des repreneurs prévoit un programme d'investissement de 210 millions d'euros, soit environ 137,7 milliards de FCFA, destiné à relancer et moderniser l'entreprise. Sosucam exploite deux grands complexes agro-industriels à Mbandjock et Nkoteng et fournit une part importante du sucre consommé au Cameroun.



Cette importance explique la prudence de Yaoundé. L'avenir de l'entreprise ne concerne pas uniquement ses actionnaires, il touche également plusieurs milliers d'emplois, l'exploitation de vastes superficies agricoles et l'approvisionnement d'un marché national qui continue de recourir aux importations de sucre. L'État rappelle par ailleurs qu'il demeure propriétaire des terres cultivables mises à disposition de Sosucam par bail.

La suspension ne signifie donc pas, à ce stade, l'annulation du projet de reprise par le consortium camerounais. Elle place plutôt l'opération sous contrôle gouvernemental jusqu'à ce que les autorités déterminent les conditions qu'elles souhaitent imposer au futur actionnariat.

Le dossier Sosucam illustre ainsi la dimension stratégique que peut prendre la transmission d'un grand actif agro-industriel. Au-delà du changement de propriétaire, Yaoundé veut s'assurer que la reprise préserve la production locale, les emplois et les investissements nécessaires au fonctionnement durable de la filière sucrière.



Somalie : un nouveau mécanisme financier pour mieux répondre aux chocs climatiques

La Somalie cherche à mieux anticiper le coût économique des sécheresses, des inondations et des autres catastrophes qui frappent régulièrement le pays. Le 23 août 2026, le gouvernement fédéral a lancé à Mogadiscio le Somalia Financial Resilience-Building Project, un programme destiné à renforcer les capacités publiques de prévention, de préparation et de réponse aux risques climatiques.

Le projet réunit notamment le ministère de l'Environnement et du Changement climatique, le ministère des Finances et la Somali Disaster Management Agency (SoDMA), avec l'appui de la Banque africaine de développement. Son principal objectif est de mettre en place des mécanismes financiers permettant au gouvernement de disposer plus rapidement de ressources lorsqu'une catastrophe survient, plutôt que de dépendre uniquement de financements mobilisés après le choc.

Cette approche est particulièrement importante pour l'agriculture et le pastoralisme somaliens. Les sécheresses peuvent réduire les disponibilités en eau et en pâturages, provoquer des pertes de bétail et affecter les récoltes. À l'inverse, les épisodes d'inondation peuvent détruire les cultures, les infrastructures rurales et les stocks alimentaires. Dans les deux cas, les ménages agricoles figurent parmi les premiers exposés aux pertes de revenus et à l'insécurité alimentaire.

La Banque africaine de développement accompagne déjà la Somalie dans plusieurs programmes liés à la gestion des risques climatiques. Le pays participe notamment à un projet de financement des risques de catastrophe et bénéficie parallèlement d'une initiative de 11,8 millions de dollars consacrée au renforcement des moyens de subsistance agricoles et pastoraux résilients au climat dans les États de Hirshabelle et du Puntland. Cette dernière cible 180 000 personnes.

Avec ce nouveau dispositif, Mogadiscio cherche donc à compléter les investissements dans l'agriculture, l'eau ou l'alerte précoce par une capacité financière de réaction plus rapide. Dans un pays où les chocs climatiques peuvent rapidement se transformer en crise alimentaire, disposer de financements mobilisables avant que les pertes ne s'aggravent devient un élément à part entière de la politique de résilience.





Investissements et industrialisation

1. Côte d'Ivoire : le redémarrage d'UTEXI annoncé pour janvier 2027
2. Côte d'Ivoire : Robust finance une seconde usine de cajou de 15 000 tonnes à Toumodi
3. Côte d'Ivoire : Olam Agri acquiert ASAF et renforce ses capacités de transformation du caoutchouc
4. Côte d'Ivoire : Moulin du Sako ajoute 250 tonnes par jour de capacité de meunerie
5. OCP et CHS préparent une usine d'engrais phosphatés de 450 millions de dollars aux USA
6. Cameroun : RAFMAC prépare une nouvelle raffinerie d'huiles végétales à Dibombari
7. Côte d'Ivoire–Chine : un accord pour développer la transformation locale du coton
8. Sénégal : la SODAGRI et l'APIX s'associent pour attirer davantage d'investissements privés dans l'agriculture

Côte d'Ivoire : le redémarrage d'UTEXI annoncé pour janvier 2027

Après plus de deux décennies d'arrêt, l'ancienne Union industrielle textile de Côte d'Ivoire (UTEXI) de Dimbokro se rapproche d'une reprise de ses activités. Le ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Kalil Ibrahim Konaté, a annoncé fin août que le redémarrage de l'usine était prévu pour janvier 2027, dans le cadre de la politique gouvernementale de relance de l'industrie textile nationale.

Le projet prévoit l'installation de nouvelles chaînes de production et d'équipements destinés à fabriquer des produits pour le marché ivoirien mais aussi pour les pays de la sous-région. Le site industriel s'étend sur environ 43 hectares. Selon le ministre, la relance est portée par des promoteurs nationaux, tandis que plusieurs sources identifient la Société des textiles de Côte d'Ivoire (SOTEXI) comme le repreneur.

UTEXI occupe une place particulière dans l'histoire industrielle de Dimbokro. Créée dans les années 1970, l'usine avait progressivement rencontré des difficultés financières et d'approvisionnement avant de cesser complètement ses activités en 2002, dans le contexte de la crise politico-militaire. Sa fermeture avait entraîné la disparition de plus d'un millier d'emplois directs et fortement affecté l'économie locale.



Plusieurs tentatives de redémarrage avaient déjà été annoncées au cours des deux dernières décennies sans permettre une reprise durable de la production. En 2021 encore, les ministres ivoiriens de l'Économie et de l'Industrie avaient visité le site afin d'étudier les conditions d'une relance et souligné son importance pour l'emploi et pour la reconstruction d'un tissu textile national.



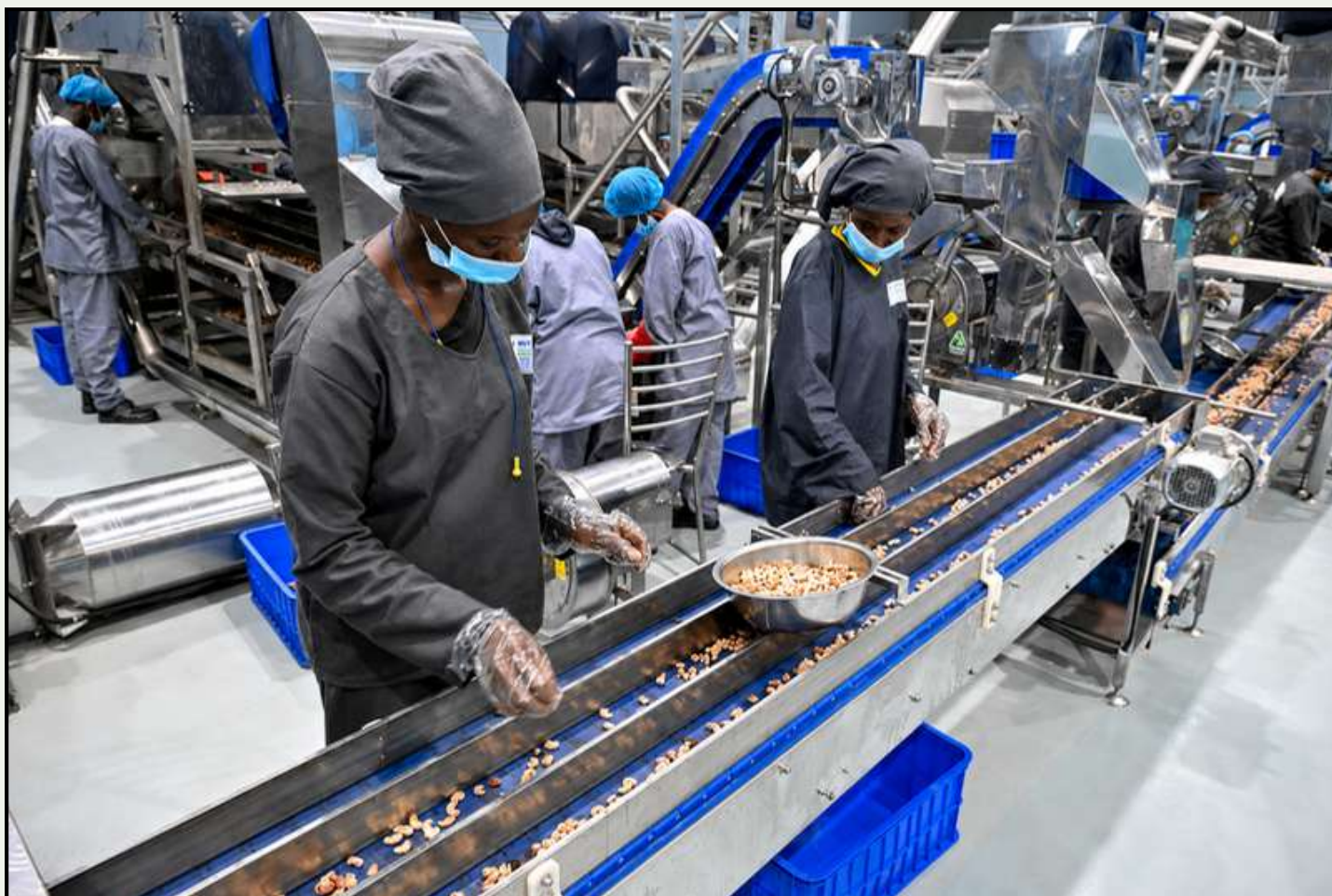
L'annonce de janvier 2027 prend une résonance particulière alors que la Côte d'Ivoire cherche parallèlement à développer davantage la transformation de son coton. Le pays dispose d'une production importante de fibre, mais une partie significative de la valeur ajoutée reste créée en dehors du territoire, faute de capacités suffisantes dans la filature, le tissage, la teinture et la confection.

La remise en fonctionnement de l'usine pourrait ainsi contribuer à reconnecter la production cotonnière ivoirienne à une industrie textile locale. Après plusieurs annonces infructueuses par le passé, le véritable indicateur sera désormais l'installation effective des équipements et le redémarrage des chaînes annoncé pour janvier prochain.

Côte d'Ivoire : Robust finance une seconde usine de cajou de 15 000 tonnes à Toumodi

La transformation locale de la noix de cajou ivoirienne attire un nouvel investissement industriel. Le 18 août 2026, GuarantCo, membre du Private Infrastructure Development Group, a annoncé la mise en place avec Symbiotics d'une facilité de financement de 20 millions de dollars en faveur de Robust International. Les ressources serviront principalement à construire une nouvelle usine de transformation à Toumodi.

La future unité disposera d'une capacité annuelle de 15 000 tonnes de noix de cajou. Le financement permettra également de développer des infrastructures de collecte et de stockage, notamment avec des capacités de 25 000 tonnes à Bouaké et 19 000 tonnes supplémentaires à Toumodi. Ces équipements doivent permettre à Robust de sécuriser ses achats pendant la campagne et de réduire sa dépendance à des entrepôts loués.



L'opération repose sur un montage associant des capitaux de M&G Investments et des fonds d'impact conseillés par Symbiotics. GuarantCo apporte pour sa part une garantie couvrant le risque de défaut jusqu'à 23 millions de dollars, afin de faciliter la mobilisation du financement privé.

Pour la Côte d'Ivoire, l'investissement répond à un enjeu bien connu de la filière. Premier producteur mondial de noix de cajou, le pays ne transforme encore localement qu'environ 30 % de sa production, selon GuarantCo. L'État ambitionne de porter cette proportion à 50 % d'ici 2030 afin de conserver davantage de valeur ajoutée sur son territoire.

Le projet devrait également avoir un impact en amont. Robust prévoit de s'approvisionner auprès d'environ 1 500 petits producteurs. L'investissement pourrait générer 510 emplois et accroître de 79,2 millions de dollars les recettes d'exportation sur les six années couvertes par la garantie. Une part importante des emplois durables devrait être occupée par des femmes.

La valorisation des sous-produits fait également partie du modèle industriel. Les coques de cajou pourront être transformées en liquide de coque de noix de cajou, tandis que les résidus solides pourront être orientés vers la fabrication d'engrais.

Avec cette nouvelle usine, Toumodi renforce ainsi sa place dans la transformation de l'anacarde. Pour la filière ivoirienne, l'enjeu reste de rapprocher progressivement les importantes capacités de production de noix brutes d'un tissu industriel capable d'en assurer davantage de décorticage et de valorisation sur place.



Côte d'Ivoire : Olam Agri acquiert ASAF et renforce ses capacités de transformation du caoutchouc



Olam Agri renforce fortement sa présence dans l'industrie ivoirienne du caoutchouc naturel. Le groupe a finalisé en août 2026 l'acquisition d'Asia Africa Rubber Industry (ASAF), une entreprise spécialisée dans la transformation du caoutchouc naturel en caoutchouc techniquement spécifié destiné principalement aux marchés internationaux.

L'opération ajoute 176 000 tonnes de capacité annuelle de transformation au dispositif industriel d'Olam Agri en Côte d'Ivoire. Le groupe annonce désormais une capacité totale de 374 000 tonnes par an, soit presque le double de son niveau précédent.

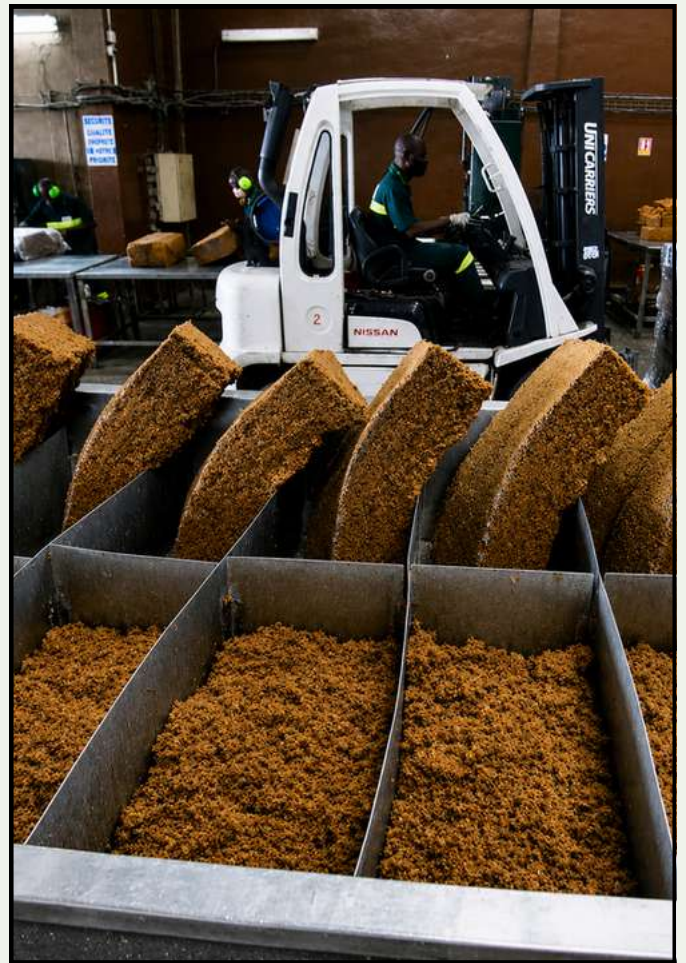
ASAF dispose déjà d'une unité industrielle opérationnelle et de certifications internationales en matière de qualité, d'environnement et de santé-sécurité. L'acquisition permet donc à Olam Agri d'augmenter rapidement ses volumes sans devoir attendre la construction d'une nouvelle usine. Elle doit également renforcer ses capacités logistiques et commerciales ainsi que son accès aux clients internationaux.

L'opération avait été examinée en amont par l'Autorité régionale de la concurrence de la CEDEAO, qui a autorisé sans condition l'acquisition de la totalité du capital d'ASAF en juillet 2026. L'autorité a estimé que la transaction ne présentait pas de risque significatif pour la concurrence régionale.

Cette montée en puissance intervient alors que la Côte d'Ivoire occupe désormais une place importante sur le marché mondial du caoutchouc naturel. La croissance rapide des plantations d'hévéa a alimenté le développement d'unités de transformation produisant du caoutchouc techniquement spécifié destiné notamment à l'industrie pneumatique. Olam Agri indique servir plusieurs grands fabricants mondiaux de pneus à partir de ses opérations ivoiriennes.

Le groupe met également en avant la traçabilité de ses approvisionnements. Cette dimension prend davantage d'importance à mesure que les acheteurs et les réglementations internationales imposent des exigences plus strictes concernant la déforestation et l'origine des matières premières agricoles.

L'acquisition d'ASAF ne crée donc pas seulement de nouvelles capacités industrielles. Elle accentue également la concentration des volumes transformés entre quelques grands acteurs et pourrait renforcer la concurrence pour l'approvisionnement en coagulum auprès des planteurs. Pour la filière ivoirienne de l'hévéa, l'enjeu sera désormais d'accompagner l'augmentation des capacités industrielles par une production suffisante, traçable et capable de répondre aux exigences des marchés d'exportation.



Côte d'Ivoire : Moulin du Sako ajoute 250 tonnes par jour de capacité de meunerie



La Côte d'Ivoire renforce ses capacités de transformation du blé avec la mise en service d'un nouveau complexe industriel réalisé pour Moulin du Sako. Le groupe turc Alapala a annoncé début août 2026 avoir achevé la conception, l'équipement et la construction de cette installation intégrée, destinée à la production de farine de blé.

Le cœur du complexe est constitué d'une minoterie capable de traiter 250 tonnes de blé par jour. Le site comprend également un bâtiment de production, un entrepôt et six silos pouvant stocker chacun 2 500 tonnes de céréales, soit une capacité totale de 15 000 tonnes. Cette capacité de stockage doit permettre à Moulin du Sako de sécuriser davantage son approvisionnement et de maintenir une production plus régulière.

L'investissement intervient alors que le marché ivoirien du blé poursuit sa croissance. La Côte d'Ivoire ne produit pratiquement pas cette céréale et dépend donc de l'approvisionnement extérieur pour alimenter ses minoteries. Le département américain de l'Agriculture estime les importations à 847 000 tonnes pour la campagne 2025-2026 et prévoit environ 878 000 tonnes en 2026-2027. La consommation, destinée principalement à l'alimentation humaine et à l'industrie, devrait-elle aussi continuer d'augmenter.



Cette hausse est portée par la demande en pain, pâtisserie, pâtes et autres produits à base de farine, mais également par le rôle régional de la Côte d'Ivoire. Les minoteries installées dans le pays alimentent le marché national et peuvent servir de plateforme d'approvisionnement pour plusieurs pays voisins du Sahel.

Même si la nouvelle capacité ne réduit pas directement la dépendance du pays au blé importé, elle permet de transformer davantage de matière première sur place plutôt que d'importer des produits finis, tout en générant de l'activité dans le stockage, la mouture, la logistique et la distribution.

L'arrivée de Moulin du Sako dans cette nouvelle configuration confirme également l'élargissement du tissu meunier ivoirien. Avec une demande intérieure en progression et des flux régionaux importants, la transformation du blé continue d'attirer des investissements industriels malgré la dépendance structurelle de la filière à la matière première importée.

OCP et CHS préparent une usine d'engrais phosphatés de 450 millions de dollars aux USA

Le groupe marocain OCP et la coopérative agricole américaine CHS préparent un investissement industriel majeur aux États-Unis. Les deux partenaires ont annoncé le 26 août 2026 leur intention de créer une coentreprise pour construire une usine d'engrais phosphatés à Waggaman, en Louisiane, pour un investissement pouvant atteindre 450 millions de dollars.

La future unité devrait produire plus d'un million de tonnes d'engrais phosphatés par an. Elle serait installée au sein du Cornerstone Energy Park, à proximité du Mississippi, une localisation qui facilitera l'approvisionnement en matières premières et la distribution des produits vers les grandes régions agricoles américaines.

Dans le montage envisagé, OCP fournira notamment l'acide phosphorique nécessaire à la production, en s'appuyant sur ses ressources et son expertise dans les phosphates. CHS apportera de son côté son important réseau de distribution auprès des coopératives, détaillants et agriculteurs américains. Les engrais produits seront commercialisés à travers les réseaux des deux partenaires.





L'investissement intervient dans un contexte de dépendance importante du marché américain. Selon CHS, les États-Unis importent actuellement environ 40 % des engrais phosphatés utilisés par leurs agriculteurs. La nouvelle capacité pourrait réduire cette dépendance de plus de 48 %, en augmentant fortement l'offre produite directement sur le territoire américain.

Le projet revêt également une dimension industrielle particulière. S'il aboutit, il s'agirait de la première nouvelle usine américaine d'engrais phosphatés construite depuis 1984. La construction pourrait durer jusqu'à 24 mois et générer environ 500 emplois temporaires, tandis qu'une soixantaine d'emplois permanents seraient créés sur le site. Le projet reste toutefois soumis aux autorisations réglementaires et à la finalisation de son financement.

Pour OCP, cette implantation marque une évolution importante de sa présence sur le marché américain. Le groupe ne se limiterait plus à approvisionner les États-Unis depuis ses capacités internationales, mais participerait directement à la production locale d'engrais finis.

L'opération illustre aussi une tendance plus large dans le secteur des intrants agricoles. Face aux tensions géopolitiques et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement, plusieurs grands marchés cherchent désormais à rapprocher la production d'engrais de leurs zones de consommation.

Cameroun : RAFMAC prépare une nouvelle raffinerie d'huiles végétales à Dibombari



La Raffinerie moderne d'Afrique centrale (RAFMAC) prépare une nouvelle implantation industrielle au Cameroun. L'entreprise, connue notamment pour les savons Sanet et l'huile raffinée Net Oil, projette de construire une usine de raffinage d'huiles végétales à Babenga, dans l'arrondissement de Dibombari, dans la région du Littoral.

Le projet n'est pas encore entré en phase de construction. Il se trouve actuellement au stade de l'évaluation environnementale et sociale. Des audiences publiques consacrées à l'étude d'impact sont prévues du 31 août au 5 septembre 2026 afin de recueillir les observations des populations riveraines et des différentes parties prenantes.

Cette nouvelle implantation viendrait compléter les activités de RAFMAC à Bonabéri, où l'entreprise exploite déjà une raffinerie d'une capacité de 200 tonnes par jour. Le projet intervient quelques mois après un important renforcement financier de la société. En décembre 2025, son capital social est passé de 1,84 milliard à 9,735 milliards de FCFA, notamment à travers une conversion de créances en capital.

L'investissement prend place dans un marché camerounais confronté à un déficit persistant de matières premières. La production nationale d'huile de palme brute est estimée à environ 450 000 tonnes par an, alors que les besoins dépasseraient un million de tonnes. Les capacités de raffinage et de transformation installées sont donc largement supérieures aux volumes produits localement.



Cette situation pousse les industriels à importer une partie de leurs approvisionnements. Selon les données de l'Institut national de la statistique rapportées par EcoMatin, les importations de matière première ont atteint 130 564 tonnes, contre 69 719 tonnes un an auparavant, pour une facture de 92,2 milliards de FCFA. Malgré ces achats, plusieurs unités industrielles fonctionnent encore en dessous de leurs capacités.

La future usine de Dibombari pourrait donc renforcer la position de RAFMAC sur le marché des huiles alimentaires et des produits dérivés, mais elle accentuera également la question de l'approvisionnement. L'augmentation des capacités de raffinage devra s'accompagner d'une progression de la production de palmier à huile ou du recours continu aux importations.

Le projet illustre ainsi le paradoxe de l'industrie camerounaise des huiles végétales : les investissements dans la transformation progressent plus rapidement que la disponibilité locale de la matière première.

Côte d'Ivoire–Chine : un accord pour développer la transformation locale du coton



La Côte d'Ivoire veut mobiliser davantage d'investissements chinois dans son industrie cotonnière et textile. Le 25 août 2026 à Shanghai, le Conseil Coton, Anacarde et Karité et le China Council for the Promotion of International Trade – Textile Industry Sub-Council (CCPIT-TEX) ont signé une convention de collaboration en marge du salon InterTextile Shanghai.

L'accord doit faciliter les rapprochements entre entreprises ivoiriennes et chinoises, avec plusieurs axes de coopération : mobilisation d'investissements, transfert de technologies, formation et développement de partenariats dans le coton, le textile et l'habillement. Le CEPICI a accompagné la délégation ivoirienne dans la conclusion de cette convention.

Pour la Côte d'Ivoire, l'enjeu est de mieux relier sa production cotonnière à une industrie locale capable d'aller au-delà de l'égrenage. La campagne 2024-2025 avait enregistré 311 658 tonnes de coton graine, marquant un redressement après les difficultés provoquées notamment par les attaques de jassides.

Le gouvernement souhaite désormais renforcer les étapes situées plus loin dans la chaîne de valeur. En juillet, le ministre de l'Agriculture, Bruno Nabagné Koné, avait déjà indiqué que l'avenir de la filière devait davantage reposer sur la qualité, la recherche et la transformation locale, avec l'ambition de reconstruire une industrie cotonnière et textile intégrée.



La coopération avec les industriels chinois peut intervenir à plusieurs niveaux. Les investissements peuvent concerner la filature, le tissage, la teinture, la confection ou encore les équipements nécessaires à ces différentes activités. Pour la Côte d'Ivoire, développer ces étapes permettrait de conserver une plus grande partie de la valeur du coton dans le pays et d'élargir les débouchés au-delà de l'exportation de fibre.

Cette stratégie suppose également de stabiliser l'approvisionnement. La filière ivoirienne cherche encore à retrouver durablement ses niveaux de production antérieurs, et les acteurs ont engagé en 2026 plusieurs opérations de remobilisation des producteurs et d'amélioration du conseil agricole.

La convention signée à Shanghai ne constitue donc pas encore l'annonce d'une usine précise ou d'un montant d'investissement déterminé. Elle crée plutôt un cadre pour rapprocher les industriels chinois des projets ivoiriens et favoriser l'émergence de nouvelles capacités de transformation.

Pour la filière coton, son intérêt se mesurera désormais à la capacité de transformer ces échanges en investissements concrets dans la filature, le textile et l'habillement.

Sénégal : la SODAGRI et l'APIX s'associent pour attirer davantage d'investissements privés dans l'agriculture

La Société de développement agricole et industriel du Sénégal (SODAGRI) veut attirer davantage d'investisseurs privés dans les territoires et les filières qu'elle accompagne. L'entreprise publique a signé en août 2026 une convention avec l'Agence nationale chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux (APIX) afin de structurer et de promouvoir de nouvelles opportunités d'investissement agricole.

Le partenariat a été signé par les directeurs généraux des deux institutions, Aboubacar Sidy Sonko pour la SODAGRI et Bakary Séga Bathily pour l'APIX. Il doit permettre d'associer l'expérience agricole de la première aux compétences de la seconde dans l'identification, la structuration et la facilitation des projets d'investissement.



La SODAGRI dispose d'une présence importante dans plusieurs régions du sud et de l'est du Sénégal, notamment à Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou. Son activité est particulièrement liée au développement de la riziculture dans le bassin de l'Anambé, mais elle intervient aussi sur d'autres productions, dont la banane.

Le nouvel accord vise à mobiliser des capitaux privés sur plusieurs maillons : production, mécanisation, transformation, logistique et accès aux marchés. Il s'agit donc de dépasser un modèle où l'investissement public finance principalement les aménagements agricoles, pour attirer des entreprises capables d'exploiter les opportunités économiques créées autour de ces infrastructures.

L'APIX devra notamment aider à présenter ces opportunités aux investisseurs, accompagner la structuration des projets et faciliter les démarches nécessaires à leur réalisation. L'agence joue déjà le rôle de guichet d'accompagnement des investisseurs nationaux et étrangers au Sénégal, depuis l'identification des opportunités jusqu'à la mise en œuvre des projets.

Cette collaboration intervient dans un contexte où Dakar cherche à attirer davantage de capitaux privés dans l'agro-industrie. Les pouvoirs publics mettent notamment l'accent sur la transformation locale des productions, le stockage, la chaîne du froid et la création de pôles agro-industriels capables de réduire la dépendance alimentaire du pays.

Pour la SODAGRI, la convention doit surtout permettre de mieux valoriser les terres aménagées, les infrastructures et les filières qu'elle accompagne. L'enjeu est que les investissements privés viennent compléter l'action publique en créant des capacités de transformation, des services de mécanisation, des infrastructures logistiques et des débouchés durables pour les producteurs.





Marchés et filières

1. Cacao : la Côte d'Ivoire et le Ghana alertent sur la montée des substituts au cacao
2. Dangote Sugar face au défi du désendettement et de la production locale de sucre
3. Maroc : les achats de sucre brut brésilien bondissent en juillet
4. Côte d'Ivoire : la commercialisation des graines d'hévéa vise 64 500 tonnes en 2026
5. Togo : la campagne cotonnière 2026-2027 démarre au-dessus des prévisions

Cacao : la Côte d'Ivoire et le Ghana demandent plus de transparence sur les substituts

La Côte d'Ivoire et le Ghana s'inquiètent de la progression des substituts au cacao et des reformulations qui réduisent la quantité de cacao utilisée dans certains produits chocolatisés. Dans une déclaration datée du 12 août 2026, l'Initiative Cacao Côte d'Ivoire-Ghana (ICCIG) appelle industriels, distributeurs et régulateurs à examiner les conséquences de cette évolution sur les producteurs et sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

L'organisation ne remet pas en cause le principe de l'innovation alimentaire. Elle estime toutefois que le développement de nouvelles recettes doit s'accompagner d'une information suffisamment claire pour les consommateurs. L'ICCIG demande notamment une meilleure indication de la teneur réelle en cacao et de toute substitution significative des ingrédients traditionnellement issus de la fève.

La préoccupation des deux premiers producteurs mondiaux tient surtout aux effets possibles sur la demande. Si les industriels réduisent durablement la proportion de cacao dans les produits finis, leurs besoins en fèves pourraient également diminuer. Pour des économies où plusieurs millions de personnes dépendent directement ou indirectement de la cacaoculture, cette évolution pourrait peser sur les débouchés et, à terme, sur les revenus des producteurs.



L'Initiative souligne également un décalage avec les nouvelles exigences imposées en amont. Les planteurs, les coopératives et les États producteurs investissent davantage dans la traçabilité, la lutte contre la déforestation et la conformité aux standards de durabilité. Pour Abidjan et Accra, ces efforts doivent rester cohérents avec une valorisation suffisante du cacao dans les produits commercialisés.

Cette prise de position intervient deux mois après le sommet Côte d'Ivoire-Ghana organisé à Abidjan, au cours duquel les deux pays avaient réaffirmé leur volonté d'améliorer la rémunération des producteurs, de coordonner davantage leurs politiques de commercialisation et d'accroître la transformation locale. L'Initiative cherche parallèlement à élargir cette coopération à d'autres producteurs africains.

L'ICCIG réclame désormais un cadre permanent de dialogue associant pays producteurs, industriels, régulateurs, distributeurs, organisations de producteurs et consommateurs. Au-delà du débat sur la définition du chocolat, la question porte donc sur la répartition de la valeur. Plus les alternatives au cacao gagnent du terrain, plus les pays producteurs veulent s'assurer que les investissements consentis dans une cacaoculture durable continuent de trouver des débouchés.



Nigeria : Dangote Sugar lève 486 milliards de nairas et poursuit son pari sur le sucre local



Dangote Sugar Refinery a renforcé ses ressources financières après plusieurs années difficiles. Le groupe nigérian a annoncé le 14 août 2026 avoir levé 486 milliards de nairas à travers une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription. L'opération, sursouscrite, doit notamment servir à réduire l'endettement, renforcer les fonds propres et financer les projets de production locale de sucre.

La levée intervient après trois exercices marqués par de lourdes pertes. Dangote Sugar avait enregistré une perte nette de 73,7 milliards de nairas en 2023, puis 192,6 milliards en 2024. Le déficit a été ramené à 64,1 milliards en 2025. Au premier semestre 2026, l'entreprise a renoué avec un bénéfice net de 41,5 milliards de nairas, contre une perte de 24,3 milliards un an auparavant.

Une partie des difficultés du groupe est liée à son modèle d'approvisionnement. Son importante raffinerie d'Apapa, à Lagos, dispose d'une capacité de traitement de 1,44 million de tonnes de sucre brut par an, mais continue de dépendre largement de matière première importée. La dépréciation du naira a donc fortement renchéri les achats réalisés en devises et accru les charges financières.

Le problème dépasse Dangote Sugar. La production nigériane de sucre reste très inférieure aux besoins nationaux. Pour la campagne 2025-2026, le département américain de l'Agriculture estimait que la production locale couvrait moins de 5 % de la consommation et prévoyait environ deux millions de tonnes d'importations.

Dangote cherche depuis plusieurs années à réduire cette dépendance grâce à son programme d'intégration en amont. Les complexes de Numan, dans l'État d'Adamawa, et de Tunga, dans l'État de Nasarawa, doivent associer plantations de canne et transformation industrielle. Le groupe vise à terme 700 000 tonnes de sucre produit à partir de canne locale, puis 1,5 million de tonnes sur un horizon plus long, avec plus de 150 000 hectares de plantations envisagés.

La nouvelle augmentation de capital donne donc davantage de marge financière à Dangote Sugar, mais elle ne résout pas à elle seule son principal défi. La solidité du redressement dépendra autant de la réduction de la dette que de la capacité des nouveaux complexes agricoles à fournir suffisamment de canne pour diminuer réellement l'exposition du groupe aux importations.



Maroc : les achats de sucre brut brésilien bondissent en juillet

Les achats marocains de sucre brut en provenance du Brésil ont fortement accéléré en juillet 2026. Ils ont représenté 91,6 millions de dollars, en hausse de 138,3 % par rapport au même mois de 2025, selon les données du ministère brésilien de l'Agriculture et de l'Élevage. Le Maroc est ainsi devenu le deuxième débouché du sucre brut brésilien durant le mois, derrière la Chine.



Un an auparavant, les exportations brésiliennes vers le Royaume avaient généré environ 38,4 millions de dollars. La progression enregistrée en juillet représente donc plus de 53 millions de dollars supplémentaires et porte la part du Maroc à 10,8 % des recettes brésiliennes d'exportation de sucre brut sur le mois.

Cette hausse est d'autant plus notable qu'elle intervient dans un contexte de recul global des ventes brésiliennes. En juillet, les recettes d'exportation de sucre brut du Brésil ont diminué de 32,6 % sur un an, à 849,6 millions de dollars. Les volumes expédiés ont reculé de 19,2 %, à environ 2,5 millions de tonnes. Le Maroc évolue donc à contre-courant de la tendance générale observée sur ce marché.

La forte progression mensuelle doit néanmoins être replacée dans une période plus longue. Entre janvier et juillet 2026, les ventes brésiliennes de sucre brut au Maroc ont atteint 214,1 millions de dollars, soit 9 % de moins qu'au cours des sept premiers mois de 2025. Sur cette période, le Royaume n'occupait que la huitième place parmi les destinations du sucre brésilien.

Le Maroc importe du sucre brut pour alimenter son industrie de raffinage et compléter une production nationale qui ne couvre pas l'intégralité de la consommation. Les flux internationaux restent donc essentiels à l'approvisionnement des raffineries et du marché intérieur.

La progression de juillet illustre aussi la place du Brésil dans cet approvisionnement. Premier producteur et exportateur mondial de sucre, le pays peut mobiliser rapidement d'importants volumes lorsque les acheteurs internationaux renforcent leurs commandes.

Pour la filière marocaine, l'évolution des prochains mois permettra de déterminer si le bond de juillet correspond à une opération ponctuelle de reconstitution des stocks ou au début d'une hausse plus durable des approvisionnements en sucre brut brésilien.



Côte d'Ivoire : 64 500 tonnes de graines d'hévéa ciblées pour la campagne 2026



La graine d'hévéa prend progressivement une place économique à côté du caoutchouc naturel en Côte d'Ivoire. La Fédération des organisations professionnelles agricoles de producteurs d'hévéa de Côte d'Ivoire (FPH-CI) et Eni Côte d'Ivoire ont lancé la campagne 2026 de commercialisation avec un objectif de collecte fixé à 64 500 tonnes.

Ce volume représente une nouvelle progression pour une activité encore récente. La phase pilote lancée en 2023 ne portait que sur environ 2 500 tonnes. En quelques campagnes, la collecte s'est donc structurée autour des coopératives et de nouveaux circuits logistiques, transformant un produit auparavant peu valorisé en source de revenus complémentaire pour les producteurs.

La campagne 2026 prévoit notamment l'ouverture de cinq nouveaux centres de transit afin de rapprocher les points de collecte des zones de production et de réduire les coûts de transport. Les opérations doivent également être renforcées dans le nord du pays, notamment à Korhogo, où des capacités de stockage et de décorticage sont disponibles.

La commercialisation sera parallèlement davantage numérisée. Une application doit permettre aux coopératives de suivre les bulletins de livraison, les volumes remis et les notifications de paiement. La traçabilité devient importante à mesure que la collecte augmente et que davantage d'organisations de producteurs participent au dispositif.



L'intérêt économique de la graine réside notamment dans son huile. Celle-ci peut être utilisée dans des applications industrielles et énergétiques, ce qui ouvre un débouché différent de celui du latex et permet de valoriser une autre partie de l'hévéa.

Cette diversification intervient alors que la Côte d'Ivoire s'est imposée comme le premier producteur africain de caoutchouc naturel. La croissance des plantations crée mécaniquement des volumes plus importants de graines qui, sans débouché organisé, resteraient largement inexploités.

Pour les planteurs, cette nouvelle filière ne remplace évidemment pas les revenus tirés du caoutchouc. Elle permet toutefois de monétiser un sous-produit supplémentaire. Si l'objectif de 64 500 tonnes est atteint, la campagne 2026 confirmera que la graine d'hévéa est en train de passer d'une collecte expérimentale à une véritable activité commerciale structurée.

Togo : la campagne cotonnière 2026-2027 démarre au-dessus des prévisions

La nouvelle campagne cotonnière togolaise commence avec un premier indicateur encourageant. Au 31 juillet 2026, 115 980 hectares avaient été emblavés en coton, alors que la prévision initiale portait sur 105 000 hectares. Les superficies semées dépassent ainsi l'objectif de 10 980 hectares, soit 10,5 %, selon les données du Programme régional de production intégrée du coton en Afrique (PR-PICA).

Ce résultat intervient alors que la filière s'est fixé un objectif de 105 000 tonnes de coton-graine pour la campagne 2026-2027. La cible initiale reposait sur 105 000 hectares, soit un rendement moyen attendu d'environ une tonne par hectare. Avec près de 116 000 hectares déjà semés à fin juillet, la superficie ne constitue donc plus, à ce stade, le principal obstacle à l'atteinte de l'objectif national.



La progression prolonge l'amélioration observée lors de la campagne précédente. Pour 2025-2026, la Nouvelle Société cotonnière du Togo prévoyait environ 74 000 tonnes de coton-graine, contre quelque 60 000 tonnes la saison précédente. Le rendement moyen était attendu à 995 kg par hectare, en hausse d'environ 25 % par rapport aux 797 kg/ha enregistrés en 2024-2025. Plus de 68 000 producteurs avaient participé à la campagne.

Cette amélioration de la productivité constitue un enjeu central pour une filière qui a connu plusieurs années difficiles. Après l'entrée d'Olam Agri au capital de la NSCT en 2020, la production avait peiné à retrouver les niveaux espérés, sous l'effet notamment des aléas climatiques, des performances variables des rendements et de la mobilisation des producteurs.

Pour 2026-2027, les organisations régionales ont été mobilisées afin d'élargir à la fois les superficies et la production. Dans la région Centrale, par exemple, les producteurs ont été appelés à atteindre 9 000 hectares et 9 000 tonnes, après une campagne précédente marquée par une hausse de près de 40 % de la production régionale et un rendement de 1 115 kg/ha.

Le dépassement des emblavures reste cependant un indicateur de début de campagne. La récolte finale dépendra de la pluviométrie, de la pression des ravageurs, de la disponibilité des intrants et surtout du maintien des rendements autour d'une tonne à l'hectare. Mais après le redressement observé en 2025-2026, les 115 980 hectares déjà semés donnent à la filière une base plus solide pour tenter de franchir le seuil des 100 000 tonnes.





Innovation et durabilité

1. Tunisie : 13,5 millions de dollars de la Corée du Sud pour l'agriculture climato-intelligente

2. Éthiopie : la BEI finance une assurance climatique destinée aux petits agriculteurs

Tunisie : 13,5 millions de dollars pour développer l'agriculture intelligente face au climat



La Tunisie et la Corée du Sud renforcent leur coopération dans l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Le 24 août 2026 à Tunis, l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) et le ministère tunisien de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche ont signé la convention relative au projet ClimAT, consacré au développement d'une agriculture plus productive et plus résiliente. Le programme bénéficie d'un don de 13,5 millions de dollars du gouvernement sud-coréen.

Le projet sera déployé entre 2026 et 2031 dans les gouvernorats de Tunis, Nabeul, Kairouan et Bizerte. Il associera notamment l'Institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles, l'Agence de la vulgarisation et de la formation agricoles et l'Office des terres domaniales.

L'une de ses principales composantes prévoit la création de trois fermes de démonstration à Bizerte, Kairouan et Nabeul. Ces sites permettront de tester et de diffuser des pratiques et équipements adaptés aux contraintes climatiques rencontrées par l'agriculture tunisienne. Le programme comprend également des activités de recherche-développement ainsi que des formations destinées aux techniciens agricoles et aux petits producteurs.

L'enjeu est important dans un pays confronté à une pression croissante sur ses ressources en eau et à une plus grande irrégularité des précipitations. L'agriculture tunisienne doit simultanément maintenir ses niveaux de production et adapter ses pratiques à des épisodes de sécheresse plus fréquents. Les technologies d'irrigation, le suivi des cultures, la gestion plus précise des intrants et l'utilisation de données climatiques peuvent contribuer à réduire cette vulnérabilité.

La coopération avec la Corée du Sud doit également renforcer les capacités des institutions tunisiennes. Plutôt que de se limiter à l'importation de technologies, ClimAT prévoit un transfert de compétences vers les organismes chargés de la recherche, de la vulgarisation et de la gestion des exploitations publiques.

Le projet s'inscrit dans un rapprochement plus large entre les deux pays autour du numérique et du développement durable. L'agriculture constitue toutefois un nouveau champ important de cette coopération, avec l'objectif de transformer les expérimentations conduites sur les fermes pilotes en solutions pouvant ensuite être diffusées auprès d'un plus grand nombre de producteurs.

Avec ClimAT, la Tunisie cherche ainsi à rapprocher recherche agricole, démonstration sur le terrain et formation. La réussite du programme dépendra notamment de la capacité à faire sortir les technologies testées des fermes pilotes pour les rendre accessibles aux exploitations confrontées quotidiennement aux contraintes climatiques.



Éthiopie : une assurance climatique pour couvrir 210 000 petits agriculteurs

La Banque européenne d'investissement et le Programme alimentaire mondial veulent étendre l'accès à l'assurance climatique dans les zones rurales éthiopiennes. Le 25 août 2026, la BEI a annoncé un don pouvant atteindre 4 millions d'euros, soit environ 4,7 millions de dollars, destiné au développement de produits de microassurance adaptés aux petits exploitants agricoles. Il s'agit du premier projet d'assurance contre les risques climatiques soutenu par la banque européenne.

Environ 210 000 petits agriculteurs devraient bénéficier du dispositif. Les contrats devront couvrir les pertes de cultures ou de bétail provoquées par les mauvaises conditions météorologiques et certaines catastrophes naturelles. Le PAM sera chargé de développer et de tester ces produits en collaboration avec des compagnies d'assurance privées.



L'initiative repose notamment sur l'assurance indiciaire. Contrairement à un contrat classique nécessitant l'évaluation individuelle des dégâts dans chaque exploitation, l'indemnisation peut être déclenchée à partir d'indicateurs définis à l'avance, par exemple lorsqu'un niveau de précipitations ou un autre paramètre climatique dépasse un seuil critique. Cette approche permet d'assurer plus facilement un grand nombre de petites exploitations dispersées.

Le financement créera également un fonds de garantie des primes. Celui-ci préfinancera une partie des cotisations et apportera une garantie aux institutions financières rurales qui souscrivent les assurances pour le compte de leurs clients. Le mécanisme vise notamment à éviter que le manque immédiat de liquidités empêche les agriculteurs de se couvrir contre les risques climatiques.

Le dispositif complète une ligne de crédit de 110 millions d'euros accordée en avril 2026 par la BEI à la troisième phase du Rural Financial Intermediation Programme. Les ressources transitent par la Development Bank of Ethiopia avant d'être distribuées par les institutions de microfinance et les coopératives rurales d'épargne et de crédit. La moitié de ces financements doit bénéficier aux femmes et 20 % sont destinés à des projets d'adaptation climatique.

L'intérêt de l'assurance dépasse la seule indemnisation après une mauvaise campagne. Les risques de sécheresse, d'inondation ou de perte de bétail peuvent également décourager les producteurs d'emprunter et pousser les institutions financières à limiter leur exposition au secteur agricole. En couvrant une partie de ces risques, le dispositif peut donc faciliter parallèlement l'accès au crédit.

L'Éthiopie associe ainsi deux instruments jusque-là souvent développés séparément : financement agricole et assurance climatique. L'objectif est de permettre aux producteurs d'investir dans leur activité tout en réduisant le risque qu'un choc climatique compromette à la fois leur revenu et leur capacité à rembourser leurs emprunts.



DOSSIER

COTON AFRICAIN : RÉINVENTER L'OR BLANC



COTON AFRICAIN : RÉINVENTER L'OR BLANC

Longtemps considéré comme l'une des grandes réussites agricoles d'Afrique de l'Ouest, le coton traverse une période charnière. Rendements modestes, attaques de jassides, hausse du coût des intrants, concurrence d'autres cultures et pression des fibres synthétiques fragilisent un modèle déjà sous tension. Mais au même moment, plusieurs pays africains veulent transformer davantage leur fibre sur place et bâtir autour d'elle une véritable industrie textile. Entre adaptation des systèmes de production et conquête de la valeur ajoutée, l'or blanc africain doit désormais se réinventer.

Dans les champs du nord de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Mali, du Burkina Faso ou du Tchad, le coton reste l'une des cultures commerciales les plus structurantes. Il procure des revenus à des millions de familles, alimente des sociétés d'égrenage, structure des bassins agricoles entiers et représente pour plusieurs États une source importante de recettes d'exportation. Dans les pays du C4 – Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad – auxquels s'est jointe la Côte d'Ivoire dans le format C4+, la filière constitue même l'un des grands piliers de l'économie rurale. L'ONUDI estime qu'elle représente une source essentielle de revenus pour près de dix millions de personnes dans la région.

Mais derrière cette puissance agricole subsiste un paradoxe ancien : l'Afrique produit du coton, tandis que d'autres économies produisent avec ce coton du fil, des tissus, des vêtements et, surtout, de la valeur. En mars 2026, lors de la nouvelle phase du Partenariat pour le Coton portée notamment par l'Organisation mondiale du commerce et l'ONUDI, un chiffre a résumé cette contradiction : environ 98 % du coton produit dans les pays concernés d'Afrique de l'Ouest et centrale est encore exporté sous forme de fibre brute.

Le défi de la prochaine décennie tient presque entièrement dans cette donnée.



Une puissance encore cantonnée à la matière première

L'Afrique subsaharienne n'est pas un acteur marginal du marché mondial. Elle figure parmi les grandes régions exportatrices de coton. Les dernières perspectives de l'OCDE et de la FAO anticipent encore qu'elle représentera environ 11 % des exportations mondiales en 2035. Surtout, près de 80 % de sa production devrait continuer à être exportée à cet horizon si le développement des capacités locales de transformation demeure insuffisant.

Autrement dit, la faiblesse africaine ne réside pas tant dans son accès à la matière première que dans ce qui se passe après l'égrenage.

Une balle de coton quitte ainsi Abidjan, Cotonou ou Lomé. Elle peut être filée et tissée en Asie, confectionnée dans une autre usine, intégrée à la chaîne d'approvisionnement d'une marque internationale, puis revenir quelques mois plus tard sur un marché africain sous la forme d'un tee-shirt, d'un pantalon ou d'un tissu dont la valeur n'a plus grand-chose à voir avec celle de la fibre initialement exportée.

Cette configuration n'est pas propre au coton. Elle résume une partie du problème historique de nombreuses économies africaines : être performantes dans le premier maillon d'une chaîne mondiale de valeur sans parvenir à en contrôler les suivants.

Réinventer l'or blanc signifie donc d'abord changer la question. Il ne s'agit plus seulement de savoir combien de tonnes seront récoltées lors de la prochaine campagne, mais combien seront égrenées, filées, tissées, teintées, confectionnées et commercialisées sur le continent.

Cette ambition de transformation locale est d'autant plus légitime que l'Afrique part avec un atout de taille : elle produit déjà un coton de qualité, apprécié par de nombreux filateurs internationaux.

Une fibre qui a des arguments

Le coton produit dans une large partie de l'Afrique subsaharienne est généralement classé parmi les cotons à fibres moyennes, avec des longueurs pouvant se situer autour de 26 à 31 millimètres pour le coton répondant au standard Cotton made in Africa. Ces caractéristiques permettent la production d'une grande variété de fils destinés aussi bien à l'habillement qu'au textile de maison.

Un autre avantage historique du coton africain tient à son mode de récolte. Dans une grande partie de l'Afrique de l'Ouest et centrale, les capsules sont encore cueillies à la main. Cette méthode permet de sélectionner les capsules arrivées à maturité et limite certains débris végétaux pouvant accompagner une récolte mécanisée. Elle évite également le recours aux défoliants utilisés dans certains systèmes de production mécanisés. Lorsqu'elle est correctement conduite, la récolte manuelle peut ainsi contribuer à obtenir une fibre propre, homogène et recherchée par l'industrie textile.

Cette qualité est reconnue depuis longtemps. La CNUCED présentait déjà le coton ouest-africain comme une fibre de bonne qualité et compétitive, tandis que les organisations internationales intervenant aujourd'hui dans la filière continuent de souligner les caractéristiques techniques et environnementales qui peuvent lui permettre de se différencier sur les marchés mondiaux.

C'est tout l'enjeu de la nouvelle ambition cotonnière africaine. Ne plus seulement vendre une fibre de qualité, mais construire autour d'elle une industrie capable de la transformer en produits finis sur le continent.





“

Réinventer l'or blanc signifie donc d'abord changer la question. Il ne s'agit plus seulement de savoir combien de tonnes seront récoltées lors de la prochaine campagne, mais combien seront égrenées, filées, tissées, teintées, confectionnées et commercialisées sur le continent.

De la balle de coton au vêtement

Cette ambition commence à prendre une dimension beaucoup plus concrète.

Le Partenariat pour le Coton estime qu'environ 5 milliards de dollars d'investissements sur dix ans pourraient permettre l'émergence d'un véritable corridor coton-textile-habillement en Afrique de l'Ouest et centrale. L'objectif annoncé est de générer quelque 6 milliards de dollars de produits à valeur ajoutée et jusqu'à 500 000 emplois directs, notamment pour les jeunes et les femmes.



Quelques investissements donnent déjà un aperçu de cette dynamique.

Au Togo, IFC a accordé 15 millions de dollars à Star Garments pour développer, sur la Plateforme industrielle d'Adétikopé, une unité de confection tournée vers l'exportation. Le projet devrait générer plus de 4 500 emplois directs et indirects à l'horizon 2030, notamment pour les femmes.

Au Bénin, les unités textiles installées dans la zone industrielle de Glo-Djigbé ont, elles aussi, commencé à produire pour des marques internationales. En 2025, Benin Textile Corporation annonçait par exemple l'expédition de plus de 50 000 vêtements destinés à l'enseigne française Géo.

Ces exemples ne signifient pas que l'Afrique de l'Ouest dispose déjà d'une chaîne textile intégrée. Ils montrent en revanche qu'il est possible de commencer à entrer dans les maillons où l'emploi et la valeur ajoutée sont beaucoup plus élevés.

Construire un véritable écosystème industriel

Transformer davantage de coton en Afrique ne signifie pas nécessairement bâtir immédiatement une chaîne entièrement intégrée, du champ au vêtement.

La filature exige des capitaux importants, une énergie stable et compétitive, des volumes réguliers et une maintenance industrielle fiable. Le tissage et la teinture imposent d'autres contraintes techniques et environnementales. La confection, plus intensive en main-d'œuvre, peut en revanche constituer une porte d'entrée plus rapide.

Certaines stratégies peuvent ainsi commencer par la fabrication de vêtements, y compris avec des tissus importés, avant d'intégrer progressivement davantage de fils et de textiles produits localement.

“

Développer la confection permet déjà de former des travailleurs, d'acquérir les standards des grands donneurs d'ordre internationaux et de créer une demande susceptible d'attirer ensuite des investissements vers les autres maillons de la chaîne.



Le paradoxe n'est qu'apparent : l'industrialisation se construit par étapes. Développer la confection permet déjà de former des travailleurs, d'acquérir les standards des grands donneurs d'ordre internationaux et de créer une demande susceptible d'attirer ensuite des investissements vers les autres maillons de la chaîne.

Mais l'usine ne peut être dissociée du champ. Une industrie textile compétitive suppose également des approvisionnements réguliers, une qualité homogène et une agriculture capable de résister aux aléas climatiques. Productivité des exploitations, qualité des semences, accès aux intrants, préservation des sols et encadrement des producteurs deviennent ainsi des enjeux industriels autant qu'agricoles.

Reste une question essentielle : celle de l'échelle.





Jouer collectif pour être compétitif

Tous les pays producteurs ne peuvent ni ne doivent nécessairement développer seuls une filière complète comprenant filature, tissage, teinture et confection. Une telle stratégie risquerait de disperser les investissements et de réduire les économies d'échelle.

Il existe une véritable opportunité régionale.

Un coton produit au Burkina Faso ou au Mali peut être filé ailleurs en Afrique de l'Ouest, transformé en tissu dans un autre pays puis confectionné à proximité d'un grand port ou d'un bassin de main-d'œuvre. La Zone de libre-échange continentale africaine offre théoriquement un cadre propice à l'émergence de telles chaînes de valeur.

Encore faut-il résoudre les obstacles qui continuent de fragmenter les économies africaines : coûts logistiques élevés, qualité des infrastructures, lenteurs aux frontières, prix de l'électricité ou complexité des procédures douanières.

Car posséder la matière première ne constitue qu'un avantage de départ. Le continent affronte des acteurs comme le Bangladesh, le Vietnam, la Chine ou le Pakistan, qui disposent déjà d'écosystèmes textiles construits depuis plusieurs décennies. Le coton doit également composer avec la concurrence croissante des fibres synthétiques, notamment du polyester.

L'Afrique devra donc être compétitive non seulement sur le prix de sa fibre, mais sur l'énergie, les délais de livraison, la qualité, la productivité, la logistique et la fiabilité des fournisseurs.

C'est à cette condition que l'avantage agricole pourra véritablement devenir un avantage industriel.



Quelques données clés

- **Environ 350 kg de fibre par hectare en moyenne en Afrique**, contre environ 800 kg/ha dans le monde, signe du déficit persistant de productivité de la filière (ICAC)
- **34 milliards de FCFA de pertes** estimées en Côte d'Ivoire lors de la crise des jassides de 2022-2023, qui avait provoqué un effondrement de la production dans plusieurs bassins cotonniers (Scientific Reports)
- **98 % du coton produit dans les pays du C4+** — Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad et Côte d'Ivoire — est encore exporté sous forme de fibre brute (OMC)
- **Plus de 80 % de la production cotonnière d'Afrique subsaharienne** devrait encore être exportée à l'horizon 2035 si les tendances actuelles se poursuivent (OCDE-FAO)
- **21,1 % seulement des fibres utilisées par l'industrie textile mondiale sont aujourd'hui du coton**, contre 78,9 % de fibres chimiques, dominées notamment par le polyester (OCDE-FAO)
- **5 milliards de dollars d'investissements** sont recherchés sur dix ans dans le cadre du Partenariat pour le coton C4+ afin de développer la transformation locale et les chaînes de valeur textile-habillement (OMC / ONUDI)
- **6 milliards de dollars de produits à valeur ajoutée et près de 500 000 emplois directs** pourraient être générés par la stratégie d'industrialisation du coton dans les pays du C4+ (OMC / ONUDI)
- **40 000 à 48 000 tonnes de fibre de coton par an** peuvent déjà être transformées dans les unités textiles de la GDIZ au Bénin, l'une des expériences les plus avancées de transformation locale en Afrique de l'Ouest (GDIZ / SIPI-Bénin)

PORTRAIT

LÉTONDJI
BEHETON

L'artisan du virage
industriel du coton béninois

À Glo-Djigbé, à une quarantaine de kilomètres de Cotonou, Létondji Beheton évolue au milieu de ce qui ressemble de plus en plus à une ville industrielle. Des unités textiles y côtoient des installations dédiées à la transformation de la noix de cajou, du soja et d'autres matières premières agricoles. Des investisseurs y installent leurs machines et des produits fabriqués au Bénin commencent à rejoindre les marchés internationaux.

À la tête de la Société d'investissement et de promotion de l'industrie du Bénin, SIPI-Bénin, il est devenu l'un des principaux visages de la Zone industrielle de Glo-Djigbé, la GDIZ.

Létondji Beheton n'est pas issu de l'univers agricole. Diplômé de l'Université du Maryland, aux États-Unis, il commence sa carrière dans la finance et passe notamment par Bank of America puis par le département du Trésor américain. De retour dans l'écosystème économique béninois, il rejoint les dispositifs chargés de renforcer l'attractivité du pays.

À l'Agence de promotion des investissements et des exportations, l'APIEx, il travaille à attirer des capitaux avant de collaborer également avec la présidence sur les questions d'investissement.

En 2021, il rejoint ARISE et SIPI-Bénin. À Glo-Djigbé, son métier change alors de nature. Il ne s'agit plus seulement de convaincre des investisseurs, mais de transformer leurs engagements en infrastructures, en usines et en emplois.



La GDIZ repose sur un partenariat entre l'État béninois et ARISE Integrated Industrial Platforms. Son ambition est de créer autour des principales matières premières du pays de véritables écosystèmes industriels. Le textile en est progressivement devenu l'une des vitrines. Plusieurs opérations autrefois réalisées essentiellement à l'étranger, notamment la filature, le tissage, la teinture, et la confection, sont désormais effectuées sur place.

Pour Beheton, l'enjeu dépasse toutefois le symbole du « Made in Benin ». Son discours insiste davantage sur la compétitivité : disposer d'une énergie fiable, atteindre une taille industrielle suffisante, former la main-d'œuvre, mobiliser des financements de long terme et répondre aux exigences des acheteurs internationaux en matière de qualité, de prix et de délais.



Son passage par la finance transparaît dans cette approche. L'industrialisation, dans sa vision, ne se décrète pas. Elle doit être financée, organisée et capable de tenir économiquement. La GDIZ a ainsi mobilisé des centaines de millions d'euros et recouru à des instruments associant investisseurs privés, banques de développement, agences de crédit-export et mécanismes de garantie.

Au fil des années, Beheton est également devenu l'un des principaux porte-parole de l'expérience béninoise à l'étranger. Lors des rencontres internationales, il défend une politique industrielle qui cherche moins à exporter davantage de matières premières qu'à attirer les activités capables de les transformer.

Le 30 juin 2026, il portait encore ce message au Parlement européen lors d'une rencontre consacrée au textile africain. Face à des responsables politiques, des industriels et des représentants de marques, il plaidait notamment pour un rapprochement entre les chaînes d'approvisionnement européennes et les nouvelles capacités textiles ouest-africaines.

En quelques années, l'ancien financier est ainsi passé de la promotion de l'investissement à la conduite de l'un des projets industriels les plus observés d'Afrique de l'Ouest.





AGROMAKERS RADAR

OPPORTUNITÉS



AWARD Leadership Program 2026

AWARD ouvre son programme de leadership aux jeunes femmes africaines de moins de 35 ans engagées dans les sciences agricoles. Formation au leadership, mentorat, rédaction de propositions, communication et coaching individuel permettront aux participantes de renforcer leurs compétences et leur capacité à évoluer vers des fonctions de responsabilité.

Date limite : 20 septembre 2026

[Plus d'informations ici](https://bit.ly/emerging-women-in-science)

Greenpreneur Côte d'Ivoire 2026

Le programme GREENPRENEUR accompagne les entrepreneurs et porteurs de projets verts en Côte d'Ivoire afin de renforcer leurs compétences, développer leur activité et les préparer aux opportunités de financement. Les formations seront proposées en présentiel à Bondoukou, Cocody, Grand-Bassam, San-Pedro et Yamoussoukro, ainsi qu'en ligne.

Date limite : 15 septembre 2026

[Plus d'informations ici](#)



OPPORTUNITÉS



Pour Elles Business 2026

L'African Agricultural Leadership Institute (AALI), Rikolto et Expertise France recherchent 175 femmes entrepreneures à Kinshasa actives dans l'agriculture et l'agroalimentaire. Le programme propose douze mois de formation, coaching, accompagnement commercial et préparation au financement pour aider les entreprises sélectionnées à structurer et accélérer leur croissance.

Date limite : 20 septembre 2026

[Plus d'informations ici](#)

Fonds d'Innovation pour le Développement

Le Fonds d'Innovation pour le Développement (FID) finance des solutions innovantes visant à réduire la pauvreté et les inégalités dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Entreprises, associations, institutions de recherche ou collectivités peuvent proposer des projets, de l'expérimentation jusqu'au passage à l'échelle.

Appel ouvert toute l'année

[Plus d'informations ici](#)



Suivez-nous sur

AGROMAKERS

Actualités, décryptages, podcast, événements et réseautage



Contacts



+225 07 14 13 25 74



infos@mianmedia.com



102 Rue Dr Achi Aimé Adopo
Cocody Riviera Faya, Abidjan